

## Demande d'adhésion membres bureau

Les entreprises qui sont principalement actives dans la conception, la planification et/ou le conseil dans un ou plusieurs domaines de l'architecture du paysage et qui comptent un membre individuel de la FSAP dans leur direction opérationnelle peuvent devenir membres d'entreprise. Nous te recommandons de lire attentivement les statuts et le règlement des membres sur [www.fsap.ch](http://www.fsap.ch).

### Adresse de la société - siège social

Nom de l'de la société \_\_\_\_\_

Nom du responsable \_\_\_\_\_

Rue/numéro \_\_\_\_\_ Case postale \_\_\_\_\_

NPA/localité \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Web \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Domaines d'activité du bureau\* \_\_\_\_\_

\* Sélection voir page 2

### Succursale 1

Nom du responsable \_\_\_\_\_

Rue/numéro \_\_\_\_\_ Case postale \_\_\_\_\_

NPA/localité \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

### Succursale 2

Nom du responsable \_\_\_\_\_

Rue/numéro \_\_\_\_\_ Case postale \_\_\_\_\_

NPA/localité \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Veillez mentionner les autres succursales sur une feuille séparée. Nous considérons les entreprises inscrites au registre du commerce comme des succursales conformément à l'article 935 du Code des obligations. Les succursales n'ont pas besoin d'un membre individuel de la FSAP dans la direction opérationnelle, car cette condition est remplie par le siège principal.

## Informations membre individuel

Au moins un membre individuel ou membre honoraire de la FSAP doit faire partie de la direction opérationnelle au siège de la société.

Nom	Fonction
1. _____	_____
2. _____	_____

## Cotisation des membres bureaux

La cotisation est calculée sur la base de l'ensemble de la masse salariale soumise à l'AVS pour le siège principal et les succursales. Les propriétaires et les associés de sociétés simples et collectives prennent en compte un salaire de 100 000 CHF chacun pour déterminer la masse salariale soumise à l'AVS (base : enquête salariale SIA).

Montant global de la masse salariale actuellement soumise à l'AVS pour le siège social et les succursales:

CHF \_\_\_\_\_ Année \_\_\_\_\_ Nombre d'employés \_\_\_\_\_

## Demande

La firme signataire demande à être admis en qualité de membre bureau de la FSAP. Elle approuve les statuts et le règlement des membres de la FSAP et s'engage à respecter le code de déontologie. La firme accepte que son adresse et des noms des membres individuels de la FSAP soient publiés dans la liste des membres. Les membres bureaux sont autorisés de faire suivre leur raison sociale du label protégé FSAP ou membre bureau FSAP ou FSAP membre bureau.

Nom du signataire \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Lieu, date \_\_\_\_\_

Si l'entreprise est inscrite au registre du commerce : l'extrait du registre du commerce avec les informations sur les succursales et les gérants est joint.

## Domaines d'activité

CE	Conseils, expertises
CT	Conception du territoire (concepts et planifications d'espaces libres, de paysages, de développement urbain)
DT	Direction des travaux
GE	Gestion, entretien
JH	Conservation des jardins historiques
PE	Planification environnementale (étude d'impact sur l'environnement, suivi environnemental de la phase de réalisation, accompagnement paysager de projet)
PR	Élaboration de projets (conception d'espaces libres, aménagement paysager)
AD	Aautres domaines

A soumettre à : BSLA FSAP, rue du Doubs 32, 2300 La Chaux-de-Fonds, [fsap@fsap.ch](mailto:fsap@fsap.ch)